



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 8 avril 2024**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 290, rue Lirette (lot 4 624 457 du cadastre du Québec) dans le secteur du rang Saguenay.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que l'agrandissement projeté de la résidence puisse être localisé à une distance de l'ordre de 7,28 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 8 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone AVd-1 de la Grille des spécifications : feuillets des normes du *Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 1973, route du Domaine (lot 4 730 843 du cadastre du Québec) dans le secteur du lac Sergent.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que le garage existant puisse être localisé à une distance de l'ordre de 7,59 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 8 mètres, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 3

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 238, rue des Épinettes (lot 3 121 899 du cadastre du Québec) dans le secteur de Val-des-Pins.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que l'agrandissement projeté de la résidence, soit localisé à une distance de l'ordre de 1,5 mètre de la ligne arrière plutôt qu'à 7,5 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone RR-18 de la Grille des spécifications : feuillets des normes du *Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 4

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé sur la rue Mahoney (lot 6 342 322 du cadastre du Québec) dans le secteur de Bourg-Louis.

Description de la demande :

La demande vise à permettre que les lots projetés puissent avoir une largeur de l'ordre de 45,72 mètres plutôt que 50 mètres et une superficie de l'ordre de 1 500 mètres carrés plutôt que 3 000 mètres carrés, comme prévu à au tableau 4.3 de l'article 4.4 du *Règlement de lotissement 584-15*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du **8 avril 2024**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 21 mars 2024.

La greffière,

Vicky Morasse